

Séance du mardi 19 novembre 2019

Date de la convocation: 06/11/2019

Membres en exercice : 12
L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 11
Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU

Votants : 11

Représentés :

Excusés :

Absents : Françoise TREY

Secrétaire de séance : Christian COUMET

2019_097 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 DES OUVERTURES DE CREDITS EN DEPENSES ET RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Président expose au Conseil Syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
64131	Rémunérations non tit.	1000.00	
611	Contrats de prestations de services	-1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Président invite le Conseil Syndical à voter ces crédits.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents et représentés,

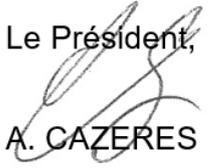
DECIDE

- **DE VOTER** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les diminutions de dépenses indiquées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/01/2020 065-256501321-20191119-2019_097-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,


A. CAZERES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/01/2020 065-256501321-20191119-2019_097-DE
